



Le Tiffaugalien

Avril 2013

10 – Création d'un emploi de rédacteur territorial

Considérant que les besoins du service le justifient et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi de rédacteur territorial à temps complet du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, de la filière administrative et de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, dès qu'il sera vacant.

11 – Convention d'utilisation du restaurant scolaire entre l'OGEC du Collège Saint-Nicolas et la commune de Tiffauges

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention entre l'OGEC du Collège Saint-Nicolas et la Commune de Tiffauges concernant l'utilisation de la salle à manger « primaire et maternelle », les sanitaires et le hall d'accueil du restaurant scolaire, situé rue des écoles, dans le cadre des locations pour des vins d'honneur et uniquement à des habitants de Tiffauges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'OGEC du Collège Saint-Nicolas.

Fin de Conseil

POUR AVIS

Commune de TIFFAUGES

Porté à la connaissance du public du projet de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols

Le Maire de TIFFAUGES a décidé de mener une procédure de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols en vue de modifier les dispositions réglementaires suivantes :

- Certaines règles d'implantation du bâti (Articles 7 et 8 en zones UB et NA)

- Le contenu des Articles UB 11 et NA 11 sur l'aspect extérieur des constructions dans les quartiers contemporains.

A cet effet, un dossier comportant l'exposé et les motifs des changements envisagés sera mis à la disposition du public à la Mairie :

du 25 avril 2013 au 25 mai 2013

aux jours et heures habituels d'ouverture :
de 9 heures à 12 heures du lundi au samedi,
de 16 heures à 18 heures le mardi après-midi,
de 16 heures à 17 heures le jeudi après-midi.

MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (R.E.O.M.)

Cette R.E.O.M. va être testée à partir du 2 mai 2013 pour être appliquée au 1^{er} janvier 2014. Un courrier explicatif sera prochainement distribué dans chaque foyer et complétera ainsi les explications données lors de la réunion publique du 5 mars 2013.

Vous avez déjà été visités par les ambassadeurs de tri qui vous ont proposé soit une poubelle sur roues, soit la distribution de sacs à déposer dans les conteneurs de regroupement.

En fonction du nombre d'habitants, Tiffauges a 3 conteneurs situés :

- Rue de l'Ouche devant le parking de la salle polyvalente
- Au bas de la rue des Douves, devant le local des Télécoms
- A la Fontaine Saint-Martin, près des conteneurs à verre et à papier

AGENDA

MAI 2013

Mercredi 8 : Commémoration au monument aux morts à 09 H 45

Dimanche 26 : Vide grenier du Judo, salle polyvalente

Vendredi 31 : Tournoi de Badminton adhérent/non-adhérent, salle des sports

JUIN 2013

Samedi 1er : 30 ans de l'association des assistantes maternelles, à la Verrie

Dimanche 2 : Kermesse de l'école Notre-Dame, salle polyvalente

Samedi 8 : - Tournoi de sixte de football au Stade
- Gala de danse Tempo Danse, salle polyvalente

SOIRÉE DÉBAT

organisée par le Centre de Santé Raphaël de Torfou
DON D'ORGANES :

Témoignages de personnes greffées et de donneurs
avec l'Association pour les dons d'organes et de tissus,
LE JEUDI 23 MAI 2013 à 20 H 30
Salle des loisirs à Torfou



Imprimé sur papier recyclé - OBC Impression - La Verrie

CONSEIL MUNICIPAL N°132
du 11 mars 2013

Étaient présents : M. GIRAUD, Maire, MM CHATRY, BROSSET, LANDREAU, adjoints.

Mmes BARREAU, BAUDRY, BRIN, GARREAU, GAUTRON, MM. CHIRON, HOUSSAYE, POILANE.

Personnes excusées : Mme MADIOT et M. OGER.

Secrétaire de séance : M. HOUSSAYE.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 11 mars 2013 à 20h30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, Maire.

Après en avoir délibéré, il décide d'adopter le compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2013.

1 – Report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire à la rentrée 2014

Pour permettre de préparer au mieux la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire Jacques-Yves Cousteau et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander le report de l'application de la réforme des rythmes à l'école primaire Jacques-Yves Cousteau à la rentrée 2014.

2 – Approbation des statuts du Syndicat mixte « E-Collectivités Vendée »

Le Président du Centre de Gestion, le Président de l'Association des Maires et les Présidents de Communautés de Vendée soumettent à l'approbation de notre collectivité un projet de statuts d'un syndicat mixte ouvert dont l'objectif est de réaliser une plateforme « multiservices numériques » qui proposera un socle commun de prestations puis des services « à la carte ». Les premiers services proposés seront les suivants : parapheur et signature électronique, télétransmissions au contrôle de légalité et au trésorier, marchés publics dématérialisés, gestion électronique des documents et archivage numérique à valeur probante.

Compte-tenu de l'intérêt de ce nouvel établissement public, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les statuts du futur syndicat ouvert à la carte dénommé « E-Collectivités-Vendée », et décide d'adhérer à cette structure.

3 – Autorisation adhésion de la Communauté de Communes du Canton de Mortagne-sur-Sèvre au Syndicat Mixte « E-Collectivités-Vendée »

Cette proposition d'adhésion concerne également la Communauté de Communes du Canton de Mortagne-sur Sèvre, dont notre commune est membre. Les Communes membres devant se prononcer sur la possibilité pour la Communauté d'adhérer au syndicat mixte, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la Communauté de Communes du Canton de Mortagne-sur-Sèvre à adhérer pour ses propres besoins au syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « E-collectivités Vendée ».

4 – Contrat d'étude d'urbanisme SARL Voix Mixtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du lancement de la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, un contrat d'étude d'urbanisme entre la commune de Tiffauges et la SARL Voix Mixtes est proposé. Ce contrat a pour objet la mise au point d'un dossier de Modification Simplifiée 1.5 du Plan d'Occupation des Sols portant sur des ajustements dans le Règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Contrat d'étude d'urbanisme avec la SARL Voix Mixtes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces, actes ou mandats se rapportant à ce contrat.

Fin de Conseil

**CONSEIL MUNICIPAL N°133
du 08 avril 2013**

Étaient présents : M. GIRAUD, Maire,
MM CHATRY, BROSSET, LANDREAU, adjoints.
Mmes BARREAU, BAUDRY, BRIN, GARREAU,
GAUTRON,
MM. CHIRON, HOUSAYE, OGER, POILANE.
Personne excusée : Mme MADIOT.
Secrétaire de séance : M. OGER.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 08 avril 2013 à 20h30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, Maire.

Après en avoir délibéré, il décide d'adopter le compte-rendu de la réunion du 11 mars 2013.

1 – Droit de préemption urbain

Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues des notaires depuis le 28 janvier 2013 jusqu'à ce jour.

2 – Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre : réhabilitation du Presbytère en Mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le maître d'œuvre a tenu compte de certaines évolutions du projet de réhabilitation du Presbytère en Mairie pour établir le projet définitif qui a pour conséquence d'augmenter le coût des travaux. Les principales évolutions ont porté sur un chauffage par chaudière bois, ce qui implique la passation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre accepté le 03 janvier 2012. Cet avenant est destiné à modifier la rémunération du maître d'œuvre liée au coût des travaux plus important. Le nouveau montant du forfait de rémunération est de 93 955€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver cet avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du Presbytère en Mairie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces, actes ou mandats se rapportant à cet avenant.

3 – Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2012 de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Les Erondes 2 »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'année 2012 pour la commune, l'assainissement et le lotissement « Les Erondes 2 ».

4 – Affectation du résultat 2012 de la commune au budget primitif 2013

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2012 soit 211 083,29€ en réserves d'investissement sur le budget 2013.

5 – Vote des taux d'imposition 2013

Le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition suivants pour l'année 2013 :

		En 2012
Taxe d'habitation	: 16,74 %	(16,49 %)
Taxe foncière bâtie	: 19,74 %	(19,45 %)
Taxe foncière non bâtie	: 35,75 %	(35,22 %)

6 – Vote du budget primitif 2013 de la commune

Fonctionnement	1 049 813,00 €
Investissement	1 311 333,96 €

7 – Tarifs salle polyvalente pour l'année 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour permettre d'ouvrir les réservations de la salle polyvalente pour l'année 2015, il convient de délibérer sur les tarifs de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2015 seront les suivants :

	Teiphaliens	Non Teiphaliens
Mariage*	429 €	862 €
Tarif supplémentaire pour le lendemain	195 €	196 €
Réveillon du 31 décembre	850 €	862 €
Vin d'honneur	195 €	248 €
Repas et banquets	246 €	395 €
Repas dansants (classes)	294 €	non autorisé

Petite salle avec chauffage 67 € non autorisé

Petite salle sans chauffage 59 € non autorisé

Entreprises :

Assemblées générales gratuit 100 €

Buffets, arbres de Noël 294 € 392 €

Associations :

Pour utilisation à but lucratif sans les cuisines 118 €

Pour utilisation à but lucratif avec les cuisines 177 €

Pour repas dansants 294 €

Pour disco (suspendu)

Supplément chauffage toutes occupations (sauf petite salle) : 67 € (sauf pour assemblée générale d'association locale avec réunion seulement)

Cautions toutes locations : 1 000 €

Facturation de nettoyage : 27 € de l'heure si nécessaire.

* Réduction de 10% en semaine, hors jours fériés

8 – Convention avec le SYDEV relative aux modalités technique et financière de réalisation d'un déplacement d'ouvrage, rue des écoles

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention du SyDEV concernant les modalités technique et financière de réalisation d'un déplacement d'ouvrage, rue des écoles. Le montant des travaux est de 831 € HT, soit 994 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention proposée par le SyDEV pour la réalisation d'un déplacement d'ouvrage, rue des écoles et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

9 – Représentation des communes au sein du Conseil de Communauté : établissement du nombre et répartition des délégués des communes membres de la communauté de communes au sein du conseil de communauté

Par courrier en date du 04 mars 2013, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Mortagne-sur-Sèvre a notifié par lettre recommandée avec récépissé d'accusé de réception à la Commune de TIFFAUGES une copie de la délibération n°2013-012 relative à la représentation des Communes au sein du Conseil de Communauté.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les quatre scénarii examinés par le Conseil de Communauté dont le scénario n° 3 approuvé par la délibération n°13-012 du Conseil de Communauté en date du 20 février 2013 esquisse les bases d'un projet d'accord local qui permet de réaliser un compromis en conservant deux délégués minimum pour toutes les Communes, en tenant compte de la suppression des délégués suppléants dès lors qu'une commune dispose de plus d'un délégué, et en

renforçant le nombre de délégués pour les Communes les plus importantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'exposé du Maire, d'établir le nombre des délégués des Communes membres de la Communauté de Communes au sein du Conseil de Communauté à trente-quatre et d'établir la répartition des délégués des Communes membres de la Communauté de Communes à raison de deux sièges pour la première tranche du premier au deux mille deux-cent onzième habitant et d'un siège supplémentaire par tranche de mille deux cents habitants supplémentaires, soit :

Tranche de population municipale	Nombre de sièges
De 1 h à 2 211 h	2
1 200 h supplémentaires	1

Communes	Population municipale au 01/01/2013	%	Nombre de délégués	%
Chambretaud	1 457	5,49%	2	5,88%
La Gaubretière	2 969	11,19%	3	8,82%
Les Landes-Genusson	2 290	8,63%	3	8,82%
Mallièvre	241	0,91%	2	5,88%
Mortagne-sur-Sèvre	6 028	22,71%	6	17,65%
Saint-Aubin-des-Ormeaux	1 299	4,89%	2	5,88%
Saint-Laurent-sur-Sèvre	3 446	12,98%	4	11,76%
Saint-Malô-du-Bois	1 476	5,56%	2	5,88%
Saint-Martin-des-Tilleuls	953	3,59%	2	5,88%
Tiffauges	1 489	5,61%	2	5,88%
Treize-Vents	1 144	4,31%	2	5,88%
La Verrie	3 747	14,12%	4	11,76%
Total	26 539	100%	34	100%